



## Campagne d'emplois 2022

Composante d'affectation :

UFR Droit, sciences économiques et politiques



### **Publication au titre de l'article 46-3**

#### **Désignation de l'emploi**

Nature du concours : **Professeur des Universités**

Numéro de l'emploi : **1481**

Section(s) CNU : **01 – Droit privé**

Composante d'affectation (localisation) : **UFR DSEP**

Laboratoire d'accueil : **CID (EA 7531)**

Date de nomination demandée : **1<sup>er</sup> septembre 2022**

Vacance du poste : **vacant**

Profil de publication : **Droit fiscal interne – Fiscalité de l'entreprise – Droit des sociétés**

Profil en Anglais / « Job Profil » : *Tax law – Corporate Law*

#### **Enseignement**

##### **Objectifs pédagogiques et besoins d'encadrement :**

Les besoins pédagogiques et d'encadrement sont très importants au sein de l'UFR DSEP en droit des affaires en générale et en particulier en droit fiscal et en droit des sociétés. Deux cours de M1 de 33h CM chacun avec TD sont à pourvoir en droit fiscal, ainsi qu'un cours de droit des sociétés de 33h CM également avec TD.

Par ailleurs, de nombreuses heures de cours seront vacantes en M2 Droit fiscal (une cinquantaine au moins) ainsi que dans d'autres M2 (Droit notarial, Droit rural, etc.). Des mémoires de M2 pourront également être encadrés dans ces masters par le PR recruté.

##### **Contacts enseignement :**

Nathalie Joubert, Présidente de la section droit privé  
[nathalie.joubert@u-bourgogne.fr](mailto:nathalie.joubert@u-bourgogne.fr)

#### **Recherche**

La fiscalité interne des entreprises est une composante essentielle de tout projet de recherche lié au droit des affaires, et il est particulièrement préjudiciable à ce titre que le CID ne dispose pas de spécialiste de ces sujets. Le futur professeur pourra en particulier intervenir dans l'axe 2 relatif aux Groupements et au développement des modes de

financement des activités économiques et sociales ainsi que dans l'axe 4 Justice, accès au droit et évolution des modes de gestion et de résolution des conflits. Il pourra également développer les questions relatives à la fiscalité du numérique et des crypto-monnaies au sein de l'axe 4 Numérique, données et intelligence artificielle.

A ce titre le professeur recruté devra aussi bien développer une recherche individuelle que collective, en répondant à des appels à projets, et encadrer des doctorants.

Le CID est membre du Pôle thématique DGEP de la COMUE UBFC. A ce titre, le candidat ou la candidate recruté(e) pourra développer ses recherches en collaboration avec les chercheurs des laboratoires de droit et d'économie rattachés à ce Pôle et qui travaillent sur des thèmes similaires.

### **Contacts recherche :**

Stéphanie Grayot-Dirx et Jean-François Hamelin, Directrice et vice-directeur du CID – [stephanie.dirx@u-bourgogne.fr](mailto:stephanie.dirx@u-bourgogne.fr) - [Jean-Francois.Hamelin@u-bourgogne.fr](mailto:Jean-Francois.Hamelin@u-bourgogne.fr)

## **MODALITES DE DEPOT DE CANDIDATURE**

La campagne de recrutement est entièrement dématérialisée.

Enregistrement des candidatures et dépôt des pièces du dossier dans le domaine applicatif **GALAXIE** :

**du 24 février 2022 (10h\*) au 31 mars 2022 (16h\*)**

Les pièces à fournir pour la candidature à un poste d'enseignant-chercheur (professeur des universités et maître de conférences) sont recensées dans les arrêtés du 13 février 2015 modifiés (**MCF** et **PR**).

Toutes les informations relatives à la campagne de recrutement 2022 à l'université de Bourgogne, à l'enregistrement de la candidature et au dépôt des pièces constitutives du dossier sont consultables sur le **site de l'université de Bourgogne**.

*\*Heure de Paris*